Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux

La lettre de la Michodière

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

Le 20 février 2015
N°07-2015

SOMMAIRE

Page 1 : Blocage des salaires confirmés pour 2015

Pages 2 : Retraites complémentaires

Page 3 à 4 : Résultats électoraux

SALAIRES 2015 : BLOCAGE DES SALAIRES CONFIRME

Face au blocage de toute augmentation collective pour les salariés de l'institution, constaté pour 2014 et annoncé pour 2015, du fait des directives imposées par la tutelle au COMEX/UCANSS, les organisations syndicales avaient souhaité rencontrer Mme la Ministre.

L'entrevue s'est déroulée le 16 février 2015. Mme la Ministre était accompagnée du Directeur de la Sécurité Sociale et de plusieurs de ses proches collaborateurs.

En ouverture de séance, Mme la Ministre a réaffirmé :

- **son attachement et l'importance qu'elle accorde à la Sécurité Sociale, en cette année du 70eme anniversaire**
- **l'attachement des français aux politiques menées dans les domaines de la maladie, de la famille ainsi que des retraites.**
- **que les Conventions d'Objectifs et de Gestion signées, supposent que les travaux de simplifications administratives engagés doivent être poursuivis (mutualisations).**
- **Etre parfaitement consciente du travail exigeant réalisé par l'ensemble des personnels.**

Les organisations syndicales sont ensuite intervenues sur l'objet de cette entrevue.
Pour notre part il s'agissait d'obtenir de la Ministre la réponse à notre demande de voir retirée la lettre de cadrage de novembre 2014, afin de créer un contexte de négociation permettant de répondre à la revendication de nos collègues de voir leur rémunération évoluer au travers d'une augmentation de la valeur du point. (cf Lettre de la Michodière semaine dernière).

Sur ce point la réponse fut très claire. Il s'agit bien d'un cadrage d'ensemble (1,95% d'évolution du taux RMPP 2014 et 2015) qui doit s'apprécier au travers d'un taux d'inflation historiquement bas sur ces dernières années et dont la perspective d'évolution pour 2015 est sur une tendance identique. Le constat fait par la Ministre est que l'évolution du taux de la RMPP a été supérieure à celui de l'inflation depuis 2012 et que nous devons nous inscrire dans un contexte financier contraint. C'est dans ce cadre que les discussions salariales peuvent intervenir.
Pas de retrait de la lettre de cadrage salarial de novembre 2014 donc pas de marge pour négocier une mesure collective pour 2015 à l'UCANSS.
Pour le SNFOCOS cette intransigeance n'est pas acceptable. Elle résulte d'une politique d'austérité contraire aux revendications des personnels dont les cadres qui constatent année après année la baisse de leur pouvoir d'achat. Trop c'est trop. Pour notre part nous ne l'acceptons pas et serons partie prenante de toutes initiatives intersyndicales visant à obtenir l'augmentation générale des salaires.

Christian GOUPILLOT
Secrétaire Général

Bulletin d'information édité par le SNFOCOS – Sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Christian GOUPILLOT, Directeur Gérant

Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux *2, rue de la Michodière 75002 PARIS*
Tél : 01.47.42.31.23. - **Fax :** 01.40.07.04.41. - **E- Mail :** Snfocos@wanadoo.fr - Site Internet : www.snfocos.org

RETRAITES COMPLEMENTAIRES

Le paritarisme sur la sellette ?

« Les négociations, ce n'est jamais facile, mais là on peut dire qu'elles sont de plus en plus observées et sous contrainte ! », remarque Philippe Pihet, Secrétaire confédéral FO, vice-président de l'Arrco et chef de file de la délégation FO dans la négociation sur les retraites complémentaires.

Y aurait-il une volonté du côté des pouvoirs publics de mettre les retraites complémentaires sous tutelle et, ce faisant, de remettre en cause le caractère paritaire de leur gestion ?

Par une lettre du 21 octobre 2014, le Premier ministre Manuel Valls a saisi le Haut conseil du financement de la protection sociale pour l'enjoindre d'élargir sa réflexion sur « l'évolution du financement de la protection sociale ». Il lui demande, entre autres, de se pencher sur « une nouvelle étape de rationalisation du recouvrement des prélèvements sociaux, en ce qui concerne notamment les cotisations de retraite complémentaire des salariés du privé ». Il s'agirait de transférer à l'Urssaf la collecte des cotisations Agirc et Arrco. Une orientation « inacceptable » pour FO, dont le Secrétaire général, Jean-Claude Mailly, estime qu'elle aboutirait « à la fin (...) de la gestion paritaire des retraites complémentaires à travers leur intégration dans le PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale, NDLR) ».

5 mars

INC Famille

INC UGECAM

Les retraites complémentaires sous tutelle ?

Le schéma coïncide avec les recommandations émises par la Cour des comptes dans un rapport sur les retraites complémentaires Agirc et Arrco - le premier du genre - rendu public le 18 décembre 2014.

La Cour y dit son souhait de voir la loi sur le financement de la Sécurité sociale élargie à la protection sociale, afin qu'elle concerne aussi les régimes Agirc-Arrco.

Les magistrats de la rue Cambon plaident pour des « mesures d'urgence », suggérant spécifiquement de reculer l'âge de la retraite. « Se priver de toute action visant à faire différer les départs en retraite obligerait les partenaires sociaux à réduire d'au moins 9 % le pouvoir d'achat des pensions complémentaires à l'horizon 2021, par rapport à 2013, ou à accroître d'au moins 1 point les taux de cotisation entre 2013 et 2021 », écrivent-ils. Du pain béni pour le patronat qui ne cesse de marteler qu'il faut faire travailler les salariés plus longtemps

Article F.O Hebdo 18/02/2015

Retrouvez tous nos articles sur notre site : www.snfocos.org

RESULTATS ELECTORAUX

Résultats électoraux

CPAM Côte d'Opale : représentants du personnel au conseil 22/01/2015

Derniers résultats partiels :

Collège Cadres :
SNFOCOS : 56 voix 77,8% Un siège à pourvoir = SNFOCOS

Représentativité syndicale institutionnelle - Résultats définitifs

(Source UCANSS)

Périmètre : 101 Caisses primaires d'assurance maladie et 13 Ugecam ayant effectué leurs élections RPCA le 22/01/2015.

Taux de participation moyen : 62,5%

Répartition des suffrages exprimés par syndicat au niveau institutionnel

		Suffrages	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	Autres syndicats	Listes communes
Total	Nombre	45 019	10 036	2 556	621	15 073	13 259	2 704	770
	%	100%	22,3%	5,7%	1,4%	33,5%	29,5%	6,0%	1,7%
Employés	Nombre	35 600	7 726	1 921	25	12 790	10 449	2 103	586
	%	100%	21,7%	5,4%	0,1%	35,9%	29,4%	5,9%	1,6%
Cadres	Nombre	9 419	2 310	635	596	2 283	2 810	601	184
	%	100%	24,5%	6,7%	6,3%	24,2%	29,8%	6,4%	2,0%

Répartition des sièges obtenus par syndicat au niveau institutionnel

		Sièges obtenus	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	Autres syndicats	Listes communes
Total	Nombre	333	68	9	7	124	96	19	10
	%	100%	20,4%	2,7%	2,1%	37,2%	28,8%	5,7%	3,0%
Employés	Nombre	225	37	5	0	101	63	12	7
	%	100%	16,4%	2,2%		44,9%	28,0%	5,3%	3,1%
Cadres	Nombre	108	31	4	7	23	33	7	3
	%	100%	28,7%	3,7%	6,5%	21,3%	30,6%	6,5%	2,8%

Le SNFOCOS remercie les collègues cadres de leur soutien et de leur confiance à l'occasion de ces élections. Nos élus sauront faire entendre leur voix au sein des Conseils. Vous pouvez compter sur eux.

Congrès SNFOCOS